



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le **23 DEC. 2020**

HABITAT – RISQUES NATURELS

Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aide aux victimes de l'épisode de sécheresse exceptionnel survenu en 2018.

L'année 2018 a connu un épisode de sécheresse particulièrement sévère qui a provoqué sur certaines communes concernées par le phénomène de retrait-gonflement des argiles des dégâts importants aux habitations.

La loi de finance 2020 prévoit une **aide exceptionnelle aux propriétaires modestes et très modestes** (sous plafond de ressources Anah) dont la résidence principale a subi des dégâts structurels importants lors de cet épisode. 14 communes sont concernées dans l'Hérault :

- Aigne, Beaufort, La Caunette (Minervois),
- Cazilhac (Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- Lignan-sur-Orb (Béziers méditerranée)
- Nissan-lez-Enserune (La Domitienne)
- Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran (Grand Pic St Loup)
- Prades-sur-Vernazobre (Sud Hérault)
- Prades-le-Lez, Saint-Georges-d'Orques (Montpellier méditerranée métropole)
- Saint-Paul-et-Valmalle (Vallée de l'Hérault)
- Thézan-lès-Béziers (Avants-Monts)
- Pinet (Sète agglomération méditerranée)

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, veuillez prendre contact le plus rapidement avec **votre mairie** qui pourra mettre à votre disposition les éléments constitutifs du dossier de demande de subvention, dossier qui devra être adressé impérativement à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM de l'Hérault – service habitat / ddtm-shaj@herault.gouv.fr) avant le **28 février 2021**.

Le montant de l'aide pourra varier de 10 000 € (ménages modestes) à 15 000 € (ménages très modestes) en fonction des dégâts subis (devis à fournir).

Cette aide pourra éventuellement se cumuler avec les aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) concernant la rénovation et l'amélioration énergétique de l'habitation.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2